



PROACTION

LA DIRECTION GESTION DU LAIT APPLIQUE ET COORDONNE LE PROGRAMME PROACTION AU QUÉBEC. ELLE EFFECTUE LES SUIVIS DES VALIDATIONS ET ASSURE L'ACCREDITATION DES PRODUCTEURS. ELLE INFORME LES PRODUCTEURS SUR LES EXIGENCES DU PROGRAMME, QUE CE SOIT PAR DES SÉANCES DE FORMATION, PAR LA MISE À JOUR DU SITE INTERNET **PROACTION.QUEBEC** OU PAR LA RÉDACTION D'ARTICLES POUR LA REVUE *LE PRODUCTEUR DE LAIT QUÉBÉCOIS*.



MARIE-PIER BEAUCHAMP, coordonnatrice au programme d'assurance qualité *Quality Assurance Program Coordinator*
AUDREY BLANCHETTE-PELLERIN, technicienne à la gestion du lait *Milk Management Technician*
STÉPHANE FOURNIER, agent au programme d'assurance qualité *Quality Assurance Program Officer*

Validation

Au cours de l'année 2018, les agents de validation ont visité 2 424 exploitations laitières pour une validation complète menant à la certification proAction. Ceci porte à 4 999 le nombre total d'entreprises laitières actives certifiées au 31 décembre 2018. À la fin de l'année, 99 % des producteurs représentant 99 % du volume de lait produit détenaient une certification proAction.

Le cycle de validation se déroule sur deux ans : une validation complète la première année suivie la deuxième année d'une autodéclaration par formulaire. Afin de préserver la crédibilité du processus de certification, un échantillon déterminé au hasard et représentant 5 % des producteurs ayant soumis un formulaire d'autodéclaration au cours d'une année doit faire l'objet d'une validation à la ferme. En 2018, 2 435 producteurs ont rempli et soumis un tel formulaire. Pour la même période, 121 validations ont eu lieu chez les producteurs sélectionnés au hasard à la suite de leur autodéclaration. Au 1^{er} avril, conformément à une décision du conseil d'administration, le montant pour la validation à la ferme, assumé par le fonds affecté au programme proAction, est passé à 210 \$.

Pénalités

Les conventions de mise en marché du lait prévoient une pénalité de 8 \$ par hectolitre pour les producteurs non certifiés pour le volet sur la salubrité des aliments. En décembre 2018, 47 producteurs étaient pénalisés comparativement à 54 un an auparavant. Au cours de

l'année, les conventions ont été modifiées et prévoient maintenant aussi que le producteur qui n'est pas titulaire d'un certificat en raison d'un manquement se rapportant aux exigences des volets bien-être animal ou traçabilité est pénalisé de 2 \$ par hectolitre. Cette pénalité augmente de 2 \$ par hectolitre tous les trois mois suivant la révocation du certificat, jusqu'à un maximum de 8 \$ par hectolitre. Aucun producteur n'a été pénalisé en 2018 spécifiquement pour ces derniers volets.

Volet bien-être animal

Les Producteurs de lait du Québec ont continué de coopérer avec Holstein Canada pour l'évaluation de l'état de chair, des blessures (jarrets, genoux et cou) et de la boiterie des animaux. Cette évaluation est une exigence du volet bien-être animal et doit être effectuée avant la validation à la ferme.

Le fonds affecté au programme proAction couvre les frais pour l'évaluation des animaux réalisée par Holstein Canada.

Volet biosécurité

Une formation en ligne a été organisée afin d'informer les producteurs sur les nouvelles exigences qui entreront en vigueur en septembre 2019 en lien avec le volet biosécurité. Un crédit de 100 \$ applicable pour les frais reliés à l'évaluation des risques pour la biosécurité à la ferme par le médecin-vétérinaire est offert depuis le 1^{er} septembre 2018 afin d'inciter les producteurs à la faire compléter.

Service Accompagnement proAction

Valacta a continué d'offrir le service Accompagnement proAction aux producteurs désirant obtenir du soutien dans la préparation pour leur première certification. Les Producteurs de lait du Québec assument les frais des deux premières heures de ce service.

Formation continue

Au 31 décembre 2018, 13 agents de validation étaient accrédités au Québec. Chaque organisation provinciale a la responsabilité d'organiser et de fournir des services pour la certification au programme proAction. Les Producteurs de lait du Québec assument aussi le suivi des agents de validation afin de permettre l'obtention et le maintien de leur accréditation par Les Producteurs laitiers du Canada. Une séance de formation continue ainsi que des webinaires leur ont été offerts en 2018. Conformément au Manuel et procédures d'accréditation du programme proAction, sept agents de validation ont été supervisés par le personnel des Producteurs de lait du Québec et trois agents, par Les Producteurs laitiers du Canada lors de validations à la ferme.

PROACTION

THE MILK MANAGEMENT DEPARTMENT IMPLEMENTS AND COORDINATES THE PROACTION PROGRAM IN QUEBEC. IT FOLLOWS UP THE VALIDATIONS AND ENSURES THAT PRODUCERS ARE REGISTERED. IT INFORMS PRODUCERS OF THE PROGRAM REQUIREMENTS BY PROVIDING TRAINING SESSIONS, UPDATING THE **PROACTION.QUEBEC** WEB SITE AND DRAFTING ARTICLES FOR *LE PRODUCTEUR DE LAIT QUÉBÉCOIS* MAGAZINE.

Validation

In 2018, validators visited 2,424 dairy operations to perform a complete validation as part of the proAction registration process. This brings the total number of active, registered dairy farms to 4,999 as at December 31, 2018. At the end of the year, 99% of the producers representing 99% of the volume of milk produced had their proAction registration.

The validation cycle takes place over two years: A full validation is performed in the first year and a self-declaration form is submitted in the second. To keep the registration process credible, a random sample of 5% of the producers who submitted a self-declaration form during the year must receive an on-farm validation. In 2018, 2,435 producers filled out and submitted a self-declaration form. In the same period, 121 validations were performed on the farms of randomly selected producers who had submitted self-declaration forms. On April 1, in accordance with the decision of the Board of Directors, the farm validation amount covered by the fund allocated to the proAction program rose to \$210.

Penalties

The milk marketing agreements set out a penalty of \$8 per hectolitre for producers who are not certified for the food safety module. In December 2018, 47 producers were penalized, compared to 54 in the previous year. During the year, the agreements were amended and now also stipulate that producers who do not have a certificate because of a violation involving animal care or traceability module requirements will be penalized \$2 per hectolitre. This penalty increases by \$2 per hectolitre every three months after they are deregistered, up to a maximum of \$8 per hectolitre. No producers were penalized in 2018 specifically for these two modules.

Animal care module

Les Producteurs de lait du Québec continued to work with Holstein Canada on the animal body condition, injury (hock, knees and neck) and lameness assessment. This assessment is a requirement of the animal care module and must be carried out prior to the on-farm validation.

The fund allocated to the proAction program covers the costs of Holstein Canada's animal assessment.

Biosecurity module

Online training was set up to inform producers of the new biosecurity module requirements that will take effect in September 2019. A \$100 credit for the cost of an on-farm biosecurity risk assessment performed by a veterinary has been offered since September 1, 2018 to encourage producers to have this assessment done.

ProAction Guidance service

Valacta continued to offer the proAction Guidance service to producers who wanted to receive assistance in completing the pre-requisites for their initial registration. Les Producteurs de lait du Québec covers the cost of the first two hours of this service.

Continuing education

As at December 31, 2018, 13 validators were accredited in Quebec. Each provincial organization is responsible for organizing and providing services for the proAction certification program. Les Producteurs de lait du Québec also follows up with validators in order to help them obtain and keep their accreditation with Dairy Farmers of Canada. A continuing education session and webinars were offered in 2018. In compliance with the Registration System Manual and Procedures of the proAction program, seven validators were supervised by Les Producteurs de lait du Québec staff members and three validators were supervised by Dairy Farmers of Canada during on-farm validations.